

( N° 108. )

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 23 MAI 1856.

---

### **Rapport des Commissions réunies des Finances et d'Agriculture, d'Industrie et de Commerce, char- gées d'examiner le Projet de Loi concernant la Sortie du Minerai de Fer.**

*(Voir les N° 53, 73, 75, 119, 141, 154, 156 et 160 de la Chambre des  
Représentants.)*

Présents : MM. COGELS, Président ; Comte COGHEN, CASSIERS, D'HOOP, BERGH,  
MAERTENS, WAUTERS DE BOUCHOUT, SPITAELS, VAN NAEMEN et D'OMALIUS-  
D'HALLOY, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi relatif à la Sortie des Minerais de fer, que le Sénat a renvoyé à ses Commissions des Finances et de l'Industrie réunies, a fait le sujet de longues délibérations dans le sein desdites Commissions. Diverses objections, qui ont été faites contre le système de la loi, ont porté plusieurs membres à demander l'ajournement de l'adoption de ce Projet jusqu'à ce qu'ils fussent plus éclairés sur cette matière ; et peut-être que cette opinion aurait prévalu, si d'autres membres n'avaient fait observer qu'il ne s'agissait pas d'une autorisation directe de la sortie du minerai, mais seulement de donner au Gouvernement, lorsqu'il se serait entouré de tous les renseignements convenables, la faculté d'accorder l'autorisation de sortie pour certains minerais s'il reconnaissait que ces autorisations partielles pouvaient être accordées sans nuire à l'industrie sidérurgique nationale.

Cette opinion a prévalu, et vos Commissions réunies, à la majorité de sept voix contre deux et une abstention, ont l'honneur de vous proposer l'adoption de la loi, dans la conviction que le Gouvernement n'usera de la faculté qui lui sera accordée qu'après s'être assuré, par une enquête, que les dispositions qu'il prendra ne pourront nuire à la production nationale du fer.

*Le Rapporteur,*  
J.-J. D'OMALIUS.

*Le Président,*  
ED. COGELS.